

RÈGLES DE VIE DE L'ÉCOLE

Sensive élémentaire

<http://lewebpedagogique.com/sensivecho/561>

REGLES

DE VIE

de

L'ÉCOLE

ANNÉE SCOLAIRE 2017 - 2018

RÈGLES DE VIE DE L'ÉCOLE

Dans l'école

J'AI LE DROIT	JE DOIS	SANCTION
J'ai le droit d'être avec les autres.	Je dois respecter les autres.	Je suis isolé.
J'ai le droit de jouer. J'ai le droit d'apporter une corde à sauter, des billes.	Je dois jouer avec les jeux de l'école et pas des jeux de chez moi sauf ceux autorisés.	Le jeu que j'ai apporté à l'école est pris et rendu à mes parents.
J'ai le droit d'être en sécurité	Je dois prévenir un adulte en cas d'incident.	Je suis convoqué par les enseignants
J'ai le droit de proposer des nouvelles règles.	Je dois respecter les règles; La majorité des classes concernées doit le décider.	Je ne peux pas changer le règlement.

Dans les toilettes

J'AI LE DROIT	JE DOIS	SANCTION
J'ai le droit d'utiliser les WC.	Je dois les laisser propres. S'ils sont sales, c'est le dernier qui les quitte qui les nettoie.	Je nettoie les WC sur un temps libre.

Dans la cour

J'AI LE DROIT	JE DOIS	SANCTION
J'ai le droit de jouer au toboggan, sur la structure, au mur d'escalade...	Je dois utiliser les jeux en toute sécurité.	Je ne peux plus jouer à ces jeux.
J'ai le droit de jouer sur les marelles, au ballon, de dessiner au tableau...	Je dois laisser jouer tout le monde. Je dois avoir des jeux qui ne présentent aucun danger . Pour le foot et le basket (ce2, cm1, cm2, ulis), je dois respecter le tableau .	Je suis assis.
J'ai le droit de jouer.	Je dois arrêter le jeu à la 1 ^{ère} sonnerie et ranger les jeux dans la caisse . Je dois être rangé à la 2 ^{ème} sonnerie.	Je suis assis 10 minutes au plus à la prochaine récréation. Des jeux peuvent être enlevés à la prochaine récréation.
J'ai le droit de sortir de la cour pour aller chercher un ballon.	Je dois demander à un adulte.	

Les couloirs et les escaliers

J'AI LE DROIT	JE DOIS	SANCTION
J'ai le droit de me déplacer.	Je dois rester dans le rang. Je dois me déplacer calmement. Je dois chuchoter quand les autres travaillent dans leur classe.	Je retourne dans la classe et je suis surveillé par un adulte. Je vais travailler dans la classe que j'ai dérangée. Je suis exclu de la classe et je suis accueilli dans ma classe d'accueil.
J'ai le droit de me déplacer sans adulte.	Je dois me déplacer calmement	Sinon, je me déplace avec un adulte.

RÈGLES DE VIE DE L'ÉCOLE

La BCD

J'AI LE DROIT	JE DOIS	SANCTION
J'ai le droit de lire, de regarder les livres.	Je dois ranger les livres avant de partir.	Je range les livres pendant un temps de récréation, avec un adulte.
J'ai le droit d'emprunter un livre. J'ai le droit de garder le livre plus d'une semaine.	Je dois inscrire mon livre à mon nom. Je dois rapporter le livre une semaine après. Je dois avoir l'autorisation de garder le livre plus longtemps.	Je ne peux plus emprunter de livres
J'ai le droit de faire des recherches.	Je dois respecter les règles de la BCD	Je ne peux plus y accéder.

L'informatique.

J'AI LE DROIT	JE DOIS	SANCTION
J'ai le droit d'utiliser l'informatique pour apprendre.	Je dois signer la charte informatique de l'école, la respecter et ainsi éviter de me mettre en danger.	J'arrête l'activité. Je suis exclu de l'activité. Je suis exclu dans ma classe d'accueil.
J'ai le droit d'utiliser l'ordinateur.	Je dois appuyer doucement sur les touches. Je dois avertir un adulte en cas de problème.	
J'ai le droit d'imprimer.	Je dois avoir l'utilisation d'un adulte.	
J'ai le droit d'utiliser Internet.	Je dois utiliser Internet et que cela corresponde à mon projet .	

Dans l'atelier ou l'espace ludique. (Quand il est ouvert).

J'AI LE DROIT	JE DOIS	SANCTION
Pendant la récréation, j'ai le droit de jouer aux jeux qui sont mis à ma disposition.	Je dois avoir le passeport. Je dois jouer calmement .	Je suis exclu et le passeport m'est pris. Je ne peux plus jouer.
	Je dois respecter le matériel et les jeux. Je dois ranger à la première sonnerie.	

RÈGLES DE VIE DE L'ÉCOLE

Les règles de vie permettent de vivre ensemble dans l'école. Elles s'appliquent à tous.

Elles ont été validées par le conseil des maîtres et le Conseil d'École.

Les adultes s'engagent à en être garants.

Elles définissent des droits adaptés à chaque lieu (BCD, cour, toilettes...) et des devoirs pour bénéficier de ces droits.

Si une règle n'est pas respectée, une sanction spécifique est appliquée.

Le règlement pour les temps périscolaires s'inscrit dans ce règlement mais avec des droits, des devoirs et des sanctions adaptés à ces temps.

Pendant les récréations : avec le passeport

- 1 élève de chaque classe de CE2 et d'ULIS dont la classe de référence est le CE2 peut aller dans la petite cour.
- 2 enfants de chaque classe peuvent aller :
 - CE2, CM1, CM2, ULIS dans l'atelier ;
 - CP, CE1, ULIS dans l'espace ludique.

RESPECT DES REGLES

- Après en avoir discuté avec l'enseignant de l'élève voire le Responsable Educatif, voire en conseil des maîtres, tout adulte de l'école peut priver d'un droit un élève n'ayant pas respecté le devoir s'y rattachant
- Si le manquement à la règle est grave ou récurrent, les adultes en discutent en conseil des maîtres. Dans ce cas, la sanction est écrite dans le cahier de liaison de l'élève et doit être signée par les parents.
- Les parents peuvent être invités pour trouver avec les enseignants voire le Responsable Educatif une solution pérenne.
- Si le manquement à la règle est une transgression de la loi (violence, vol...) :
 - Une fiche incident est remplie et communiquée à l'inspection.
 - Les parents sont appelés pour venir chercher leur enfant s'il est jugé trop dangereux pour lui et les autres.
 - Si un enseignant est victime, il portera plainte pour que l'élève et sa famille comprennent que l'on vit dans un état de droits.

TOUTE SANCTION EST EDUCATIVE.AUSSI, ELLE NE PEUT ÊTRE PRISE qu'EN RAPPORT AVEC L'ACTE ou LES FAITS COMMIS.

J'ai pris connaissance des règles de vie de l'école.

L'enfant

Les parents